

**Décision n° P 2020 – 85 en date du 13 OCT. 2020
portant délégation de signature du président par intérim du directoire du
contrat Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue »**

Le président par intérim du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 portant nomination à compter du 24 septembre 2020 de M. Thierry DALLARD en tant que membre du directoire par intérim et président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D 2020-01 en date du 28 janvier 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Elise BRAX, chargée de mission au sein de la direction du développement durable, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du directoire le **contrat Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue »**.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 13 OCT. 2020

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Frédéric Bréchet

Membre du Directoire

Thierry DALLARD